

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017**  
Convoqué le 24 mai 2017

---

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Chantal PREVOT, Claude HUARD, Marie-Claude ROBILLARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Corinne TORCHY, Sophie CORNEILLE à partir de 19h37, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL

Excusés avec pouvoir : M. Jacques TORU à Mme Mireille MACAIRE, M. Etienne PERNOLLET à M. Philippe BULTEAU, M. Marc MOTRET à M. Laurent GIRARD

Excusés sans pouvoir : M. Alexandre JAULIN, M. Sylvain ABRIOUX

Secrétaire de séance : M. Laurent GIRARD

Nombre de Conseillers en exercice : 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques. Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 H 35.

---

**DELIBERATIONS**

**1) Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant des subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations communales pour l'année 2017. Il rappelle que les montants proposés est le fruit du travail du Comité Sports associations et culture. La répartition se compose comme suit :

<b>ADMR ASSOCIATION AIDE A DOMICILE</b>	150
<b>MSA FACILAVIE</b>	50
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	50
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	50
<b>LIGUE CONTRE LE CANCER</b>	50
<b>ASSOCIATIONS DES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DU CHER</b>	300
<b>PUPILLES DES ECOLES</b>	0
<b>AMICALE LAIQUE</b>	750
<b>COMITE DES FETES</b>	1 300 + 1 000 + 3 000
<b>ASSOCIATION DE PECHE Le Vairon</b>	350
<b>QUESTION POUR UN CHAMPION</b>	250

C.S.V FOOTBALL	750
MAISON DU CHEVAL	350
VIGNOUX VELO VERT	500
ATHLETIQUE CLUB VIGNOUX	500
C.S.V TENNIS	500
VIENS CHANTER AVEC NOUS	400 + 350
CLUB DE L'AGE D'OR	450
ASSOCIATION CENTRE LOISIRS FOECY	500
CHÂTEAU DU BLOSSET	400
ESPOIR POUR MON FUTUR	300
AVENTURIERS MALGRE NOUS	250
ASSOCIATION DE CHASSE	200
ACPG CATM	250
VIGNOUX .COMM	1200
ANIM'ACTION	50
LES AMIS DE GUERIGNY	50
<b>TOTAL</b>	<b>14 300</b>

Aucune question, ni remarque, il est donc procédé au vote  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## 2) CDD

Mme LIGONIE, partant en retraite au 01/07/2017, il faudra envisager son remplacement. Il est envisagé d'avoir recours éventuellement à un CDD. Une réflexion est également menée pour utiliser les services de l'ESAT ALTEA à Vierzon.

Aucune question, ni remarque, il est donc procédé au vote.  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## 3) Renouvellement CUI service technique

Le Maire rappelle aux membres du conseil que Wilfrid FECHE a été recruté le 15/09/2015 dans le cadre du contrat unique d'insertion. Monsieur FECHE ayant atteint l'âge de 58 ans avant la fin de son contrat le 14/09/2017, il est possible de demander un renouvellement de ce contrat.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette demande de renouvellement dès que l'Etat aura confirmé cette législation et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## 4) Prolongation CUI crèche multi accueil

Le Maire rappelle aux membres du conseil que Melvina BORDAS a été recrutée le 15/10/2015 dans le cadre du contrat unique d'insertion. Son contrat arrive à échéance le 14/10/2017. Le conjoint de Mme BORDAS est muté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Il est envisagé de demander une prolongation exceptionnelle du contrat de Mme BORDAS jusqu'au 30/06/2018. La démarche administrative est longue et se fait auprès de la DIRECCTE.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette demande de prolongation exceptionnelle et à signer tout document relatif à cette démarche.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

#### **5) Convention médecine du travail**

Madame TORCHY rappelle aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle convention a été proposée par le Centre de Gestion du Cher pour la Médecine du travail. Le tarif des visites est de 95€ par agent. Elle propose aux membres du conseil de signer cette convention pour l'année 2017.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

#### **6) Statuts du SIVY suite à fusion**

Suite à la fusion entre le SIVY et le SIAVB, il est nécessaire d'adopter les statuts du nouveau syndicat.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

#### **7) Tarifs communaux**

##### **- Tarif 2018 centre socio-culturel**

Mme TORCHY indique que si les personnes qui louent le CSC ont besoin d'un conteneur à déchets ménagers supplémentaire, il est possible d'en louer un à la CCVF.

Il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique de l'année 2017

Aucune question ni remarque, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Mme COREILLE rejoint le conseil à 19.37

##### **- Loyers logements sociaux**

Le montant des loyers des logements sociaux Rue Jean Graczyk doit être révisé au 1er juillet 2017 et au 1er septembre 2017.

Considérant les indices de référence des loyers du 3ème trimestre 2015 de 125.26 et celui du 3ème trimestre 2016 de 125.33, l'augmentation sera d'environ 0.06 %

Il est donc proposé pour le logement actuellement occupé par Mme CHAUSSE un nouveau tarif à compter du 1er juillet 2017 de 263.76 € selon le calcul suivant :

$$- 263.61€ \times 125.33/125.26$$

Et pour le logement à l'étage actuellement occupé par Mme FOUCAT un nouveau tarif à compter du 1er septembre 2017 de 295.33 € selon le calcul suivant :

$$- 295.17 € \times 125.33/125.26$$

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Il est demandé aux membres du conseil d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations

#### **8) Modification du plan de financement concernant l'étude de faisabilité pour la chaufferie bois**

Le coût initial de cette étude était de 6000 €. Ce coût est modifié est passé à 10000 €.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

#### **9) Frais kilométriques recensement de la population**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population a eu lieu en début d'année 2017.

Monsieur Jacky PREVOT avait été nommé coordinateur communal, mais a donné sa démission le 21/12/2016. Ayant tout de même assisté à une réunion préparatoire au recensement à Lunery le 21/10/2016, il demande à être remboursé de ses frais kilométriques (70 km aller-retour).

Mme MOTRET et Mme CAILLOUX, agents recenseurs, ont utilisé leur véhicule en covoiturage à tour de rôle pour se rendre à 2 séances de formation pour les agents recenseurs à Nohant en Graçay le 5/01/2017 et le 12/01/2017 (58 km aller-retour). Elles souhaitent être remboursés pour ces frais kilométriques spécifiques n'entrant pas dans le forfait de 100 euros qui a été alloué aux agents recenseurs.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de ces frais kilométriques sur la base barème kilométrique du Centre de Gestion.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Crèche : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la CAF oblige les collectivités à fournir les repas aux enfants des crèches. De ce fait, des travaux d'aménagement de la cuisine de la crèche sont en cours. Les repas seront livrés par la société Ansamble. Cet aménagement fait l'objet de subvention. Les couches devront également être fournies.
- Fête de la musique : M. MEUNIER rappelle que la fête de la musique aura lieu le 21/06/2017. Sylvie FUTRAK animera la première la partie et un groupe de Rock animera la 2<sup>ème</sup> partie de la soirée.
- Le feu d'artifice aura lieu le samedi 15/07 par les mêmes artificiers de la commune de Foëcy. Il se fera au château de Blosset
- Il convient d'établir le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections législatives

Le prochain conseil municipal est fixé au 22/06/2017 à 19h30

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h07